

Responsabilité Sociétale des Organisations du GODS - Rapport 2024

I. Contexte

La réflexion sur la mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) a pris place en 2021. Le conseil d'administration a validé cette démarche en 2022.

Cette démarche nécessitant l'accompagnement d'un professionnel, le GODS a fait un appel d'offres auprès de 3 consultants. Nous avons bénéficié d'un accompagnant de qualité en la personne de Jean-Claude Court.

Cette démarche RSO, menée par un groupe de travail composé de salariés et d'administrateurs, s'est déroulée en plusieurs étapes: diagnostic, élaboration des enjeux prioritaires, construction du plan d'action et modalités de mise en œuvre et de suivi.

Nous avons fait le diagnostic en notant nos actions sur une soixantaine de sujets.

Des priorités ont été dégagées et un plan d'action sur 4 ans adoptés. Le suivi est assuré par un groupe de salariés et administrateurs se réunissant une fois par trimestre. Le présent bilan présente les actions réalisées durant l'année 2024 et les priorités pour celle à venir.

II. Volet économique et sociétal

a. Formalisation d'une stratégie à moyen terme : Le projet Orientations Stratégiques 2030

Action : repartager le projet associatif.

Le projet associatif actuel a été établi en 2016. La stratégie RSO du GODS a permis de lancer sa mise à jour pour l'ouvrir à l'horizon 2030. Pour ce faire, nous sommes accompagnés, à titre bénévole, par Claude Sireyx.

En 2024, les premiers groupes de travail se sont réunis régulièrement et plusieurs jalons de réflexions ont été posés :

- Travail au sein des commissions sur plusieurs items
- Atelier Force/Faiblesse/Opportunités/Menace
- Enquête auprès des adhérents

Compilant les résultats de ces différents ateliers, plusieurs scénarii de travail ont été réalisés afin de préparer une base pour la rédaction du document final.

b. Loyauté des pratiques

Action : Vérifier, même de façon légère, qu'il n'y a pas de risque de corruption ou de conflit d'intérêt.

Une note de service « Bonnes pratiques et règles d'éthique » a été produite et présentée à l'ensemble des salarié.e.s. Elle est disponible pour consultation dans le serveur.

c. Politique de partage des résultats

Action : plan d'intéressement.

Tout comme en 2023, les salariés bénéficient d'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) et d'un Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO). En plus de l'abondement au PEE, les salariés ont également bénéficié d'une prime exceptionnelle de partage des valeurs.

d. Communication interne

Action : consolider les échanges entre salarié.e.s (Nord/Sud et télétravail), mais aussi entre salarié.e.s et administrateur.ice.s.

Du fait de la configuration géographique des Deux-Sèvres, afin de pouvoir couvrir tout le département, le GODS possède deux bureaux : un dans le sud à Niort, un dans le nord à Saint-Loup. Afin de maintenir un lien entre les salariés des deux bureaux, il a été décidé d'instaurer des journées et/ou des réunions communes.

Cette année, la journée commune a été réalisée dans le mellois.

Par ailleurs, une journée de cohésion a été organisée, réunissant administrateurs et salariés. La journée s'est déroulée au Musée des Tumulus de Bougon, autour d'activités ludiques.



III. Volet socio-environnemental

a. Sensibilisation et formation à la RSO

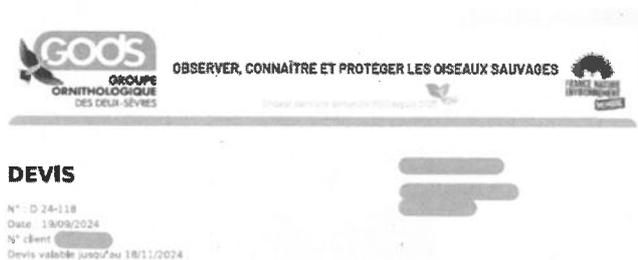
Action : transmettre aux usagers les informations sur la démarche RSO de l'association.

Les usagers sont informés de notre démarche RSO via une rubrique de présentation sur notre site internet. Par ailleurs, lors des présentations de l'association, elle est systématiquement mentionnée. Cela a par exemple été le cas lors du FIFO 2024, à l'occasion des apéros de

l'environnement organisés par la fondation EDF. Par ailleurs, toute une section est dédiée à notre démarche RSO dans le rapport annuel, disponible en ligne.



De plus, afin de faire connaître notre démarche auprès de nos parties prenantes deux actions ont été mises en place cette année en incluant la mention de notre démarche dans les signatures électroniques de nos salariés et en-têtes de nos devis et factures.



IV. Volet environnemental

a. Lutte contre le gaspillage / économies d'énergies et de matières premières

Action : sensibilisation sur l'empreinte carbone numérique.

L'ensemble du personnel a bénéficié d'une séance de sensibilisation sur l'impact énergétique du numérique. Des exemples clairs et précis ont été donnés pour montrer comment réduire cet impact, et ils ont été mis en place par l'ensemble de l'équipe. Ces exemples incluent la suppression des images dans le corps des courriels, notamment dans les signatures, lorsque cela n'est pas nécessaire ; le choix d'envoyer un lien vers le serveur ou un drive plutôt qu'une pièce jointe ; la création de raccourcis dans le serveur plutôt que la copie de dossiers ou de documents, etc.

b. Gestion environnementale des déplacements des salariés

Action : étudier les modalités permettant d'optimiser les déplacements des salarié.e.s et des bénévoles.

Pour la saison 2024, il a été décidé, pour des raisons de coûts et de durabilité, de louer deux véhicules supplémentaires plutôt que d'ajouter une voiture à notre parc automobile.

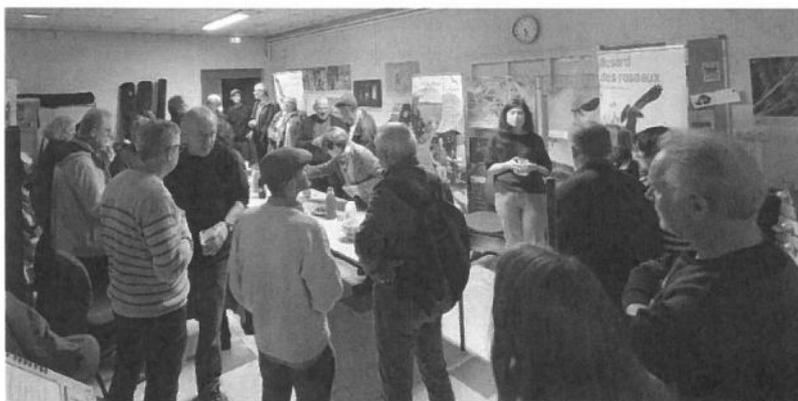
Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de la ville de Niort, un vélo cargo a été loué pour la période estivale.

V. Volet économique

a. Satisfaction clients

Action : organisation de réunions adhérents en début d'année pour leur présenter le contenu de la saison à venir et en fin d'année pour leur présenter les résultats.

En 2024, 3 réunions (mellois, niortais, gâtine) ont été organisées en début d'année pour présenter la saison. De même, en fin d'année, une réunion a été organisée dans le mellois en fin d'année pour présenter les résultats aux bénévoles.



Action : se doter d'une grille d'analyse fournisseur

Cette grille se fonde sur 5 critères notés sur 10 et pondérés en fonction de leur importance. Il permet ainsi de comparer objectivement plusieurs fournisseurs pour sélectionner celui correspondant le plus à notre démarche RSO.

Facteur	Poids / 3	Note / 10	Note Pondérée	Commentaire
Rapport Qualité / Prix	3	9	27	318€ ttc, livraison offerte
Proximité	2	7	14	Nantes
Délais	1	7	7	3 semaines
RSE et note environnementale	3	7	21	Marque imprim'vert
Références	2	4	8	Pas de référence
Moyenne Pondérée			7	

b. Veille concurrentielle, technologique et innovation

Action : faire un point semestriel pour s'assurer de ne pas laisser d'informations importantes de côté.

Au-delà d'un point semestriel, l'item « veille concurrentielle » a été inscrit à l'ordre du jour des réunions d'équipe de manière permanente. Ainsi, en préparant les réunions bimensuelles, chaque salarié.e a l'occasion de présenter les nouveautés dans son secteur d'activité, que ce soit dans le domaine pédagogique ou sur le terrain.

Ces partages sur les pratiques des concurrents sont également élargis aux commissions et au Conseil d'administration.

c. Implication des administrateur.ice.s dans l'association

Action : inciter les administrateur.ice.s à participer davantage aux commissions.

À ce jour, toutes les commissions comptent dans leurs participants un ou deux administrateur.ice.s en plus du co-animateur.

d. Optimisation des relations avec les financeurs

Action : Systématiser les invitations des financeurs à participer à nos journées, afin de consolider nos liens.

Nos financeurs sont systématiquement invités à chaque moment clé de notre année. C'est le cas notamment de l'Assemblée Générale et de l'apéro du GODS lors du FIFO. Par ailleurs, nous leur envoyons chaque année le Lirou.

- e. Mutualisation des moyens et initiatives avec les acteurs du secteur d'activité

Action : Sélectionner les partenaires à qui proposer des mutualisations, et les engager.

La mutualisation de ressource fait partie intégrante de nos pratiques. Au quotidien, nous partageons locaux et ressources avec DSNE et un de nos salariés travaille à la fois pour le CNRS et pour le GODS. Par ailleurs, dans chaque projet que nous montons, nous nous posons la question de savoir comment intégrer les structures de notre secteur.

- f. Communication au client sur les caractéristiques RSO des produits et de l'entreprise

Action : Faire connaître les résultats de nos actions RSO

Un rapport RSO a été réalisé, ainsi qu'une version plus condensée, qui nous a permis de communiquer sur les actions réalisées au cours de l'année 2023. Ce document, disponible sur notre site internet ainsi qu'en version imprimée, est distribué lors des échanges avec nos clients, partenaires et/ou prospects.

Action : Remise du Trophée RSE, catégorie Association

En mai dernier, le GODS a envoyé sa candidature aux Trophées Défis RSE pour la catégorie Association. Au terme d'un processus rigoureux, d'un examen oral sur Paris devant un jury composé de 18 chefs d'entreprises et autre responsable RSE, les gagnants ont enfin été récompensés ce jeudi 5 décembre : le GODS est lauréat de la 13^e édition de ce prix.



Action : arbitrer sur la possibilité d'une labélisation

En juillet, l'arrivée de Justine Lacazeau, en stage pour un mois, a permis l'étude de l'opportunité de se lancer dans une labélisation. Par ailleurs, incidemment, le prix Trophée RSE nous a mis en contact avec l'AFNOR, très intéressé par notre structure et nos actions et l'éventualité d'une collaboration. Cela, en plus de la légitimité qu'une labélisation donnerait à nos actions, a poussé le CA à valider l'engagement dans le processus en 2025.

VI. Les actions prévues pour 2025

Lors de la construction de la démarche RSO, le premier plan d'action était prévu pour la période 2022-2024. Un nouveau plan d'action 2025-2027 a été proposé et validé. Celui-ci se base sur la norme ISO 26000. Quelques actions prévues pour 2025 :

- Labélisation AFNOR
- Finalisation de la stratégie à 2030
- Formation des délégués du personnel
- Mise en place d'une politique contre le harcèlement
- Mise à jour du DUERP
- Bilan de la performance énergétique des bâtiments

DISCOURS DE REMERCIEMENT DE FRANCOIS TEYSSIE

REMISE DU PRIX TROPHEE DEFI RSE CATEGORIE ASSOCIATION 2024

Madame la Ministre Agnès Pannier-Runacher,

Monsieur le Ministre Jean-Baptiste Lemoine,

Madame la secrétaire d'état Olivia Grégoire,

Mesdames, Messieurs,

Chère Nora Barsali,

Je suis le directeur et le porte-parole d'une association de protection de la nature et de l'environnement en Deux-Sèvres et j'exprime au nom de mon équipe de salariés, de mon conseil d'administration et de nos bénévoles notre reconnaissance pour l'attribution de ce trophée. Si notre association est modeste, elle est énergique, volontaire et innovante, cette reconnaissance l'atteste. Ce trophée sert, entre autres, à promouvoir la démarche et les efforts d'organisations qui croient dans l'importance de la RSE. Dans notre cas, notre éthique associative et notre démarche de RSO sont lauréates et nous sommes très fiers de cette reconnaissance nationale.

Paradoxe du monde associatif, alors que la plupart des sujets qui constituent le cadre de la RSO sont issus des associations, leurs applications sont peu opérationnelles. Pourquoi ? Le terme de RSE des entreprises a laissé croire que le monde non marchand n'était pas concerné. **Souvent tournées vers des causes d'intérêt général, les associations ont pu considérer que leur objet suffisait à répondre à la RSO, sans prendre conscience de l'importance d'interroger et d'ajuster leurs pratiques internes et leur conduite.** Enfin, il est indispensable de garder à l'esprit que **90 % du tissu associatif est composé d'associations constituées uniquement de bénévoles.**

Pourtant, indéniablement, les associations ont tout intérêt à s'y investir. Parce qu'elles prônent et portent des valeurs qu'elles doivent être capables de mettre en œuvre ; parce que si elles veulent compter dans la société, elles doivent assumer les responsabilités qui vont avec ; et également parce qu'elles ont tout à gagner à revendiquer que la forme associative peut apporter des réponses pour bâtir un modèle plus juste et durable.

Le monde associatif doit construire le cadre et les **moyens de sa régulation, de son renforcement, dans une logique tout à la fois d'amélioration continue et d'exemplarité.** La montée en charge des attentes en matière de mesure d'impact social, d'attentes de la part des financeurs pour démontrer son implication dans les démarches de RSO est légitime mais elle doit être accompagnée, surtout dans le contexte actuel de restriction budgétaire et de fortes instabilités politiques. Etre dirigeant est un exercice de navigation compliqué et dont la démarche RSO nous permet d'être le phare qui guide notre chemin.

Il est indispensable que les associations tracent leur propre chemin en la matière, construisent les indicateurs qui leur correspondent et qui peuvent rendre compte de ce qu'elles sont. Car elles sont les maillons indispensables d'une société solidaire et épanouie.

Je vous remercie.

FRANCOIS TEYSSIE